

Communiqué

Gestion directe des agents d'Etat Pour nous, c'est NON !

La nouvelle est désormais officielle, dans la lettre de mission de Frédéric Mitterrand à Isabelle Lemesle, le Ministre envisage très sérieusement la gestion directe des agents d'Etat par le CMN. L'établissement absorberait dès le début 2013 dans le giron de ses ressources humaines, les 478 agents titulaires affectés dans ses monuments sur des fonctions d'accueil et de surveillance et de jardin.

Le SNMH avec la CGT Culture s'y oppose formellement !

Attention danger !

Tenus par des contraintes d'objectifs propres à la politique actuelle de l'établissement, les agents ainsi transférés ne pourraient plus faire vivre le principe de service public dont leur statut relève, dans l'exercice de leurs fonctions. Ce n'est pas peu dire que de trouver l'affaire dangereuse. A l'heure où se pose réellement la question de l'aptitude du CMN à gérer ses personnels contractuels - sur ses propres budgets - comment croire que l'établissement saura intégrer dans des conditions dignes de ce nom des fonctionnaires régis par un statut qui porte la cause publique et le principe d'intérêt général ? **Qui plus est, alors qu'il existe un rapport de l'IGAC sur la souffrance au travail au CMN que le Ministère s'obstine à ne pas vouloir communiquer !** Dans ce contexte, comment prétendre que le CMN puisse, en plus des agents contractuels gérer les personnels d'Etat ?

Le Président s'est exprimée sur le sujet ...

Pour Isabelle Lemesle, la dualité des statuts au CMN - contractuels et fonctionnaires - est un frein à la gestion des ressources humaines. *“Je ne connais aucun patron qui ne recrute lui-même ses collaborateurs, et qui ne puisse ni les promouvoir, ni les sanctionner.”*, a-t-elle déclaré le 26 mai dernier à la commission des finances de l'Assemblée Nationale, et de donner à entendre son opinion sur le travail en équipe des agents d'Etat : *“Ce ne sont pas des agents du CMN – ils ne se perçoivent d'ailleurs pas comme tels [...] ignorent l'autorité hiérarchique de proximité ...”*

Une évaluation à la Tartuffe en vérité car c'est oublier un peu vite le respect de ces personnels pour leur hiérarchie **et leur attachement très fort à leurs monuments et à leurs missions**. Les fonctionnaires affectés au CMN seraient-ils des étrangers et des retors au système ?

Le scénario

On le voit bien, le choix de la gestion directe tel que le claironne Isabelle Lemesle relève d'une obsession du contrôle et de la répression. Ce qui compte, c'est la maîtrise du recrutement, celle des salaires et des carrières, le pouvoir de sanctionner et celui de minimiser, voire de dévoyer, les fonctions d'accueil, de surveillance et de jardin.

Une fois transférés au CMN - détachement ? Simple transfert budgétaire ? - ces agents seront exposés à toute forme de flexibilité, sans métier, des agents de terrain multi-tâches et multi-sites ... fragilisés dans leur statut et leurs missions, et placés sous la menace permanente d'une rupture de contrat - dans le cas d'un détachement - ou d'une disciplinaire ...

Agents insultés !

Et comment ne pas se sentir salis par les propos de la présidente avant même que les débats sur le sujet ne soient lancés ! La confiance n'est donc pas de mise, peu s'en faut ! **Faut-il rappeler que les agents d'Etat ne sont pas des produits à usage multiple ! Pas plus que le CMN n'est une entreprise privée.** Que le choix de la gestion directe ne peut être la réponse au problème du sous-effectif dans les monuments. Que les agents d'Etat sont inscrits dans un cadre relevant du service de l'intérêt général, d'où leurs prérogatives et surtout leur statut.

Aussi, et bien que la nouvelle se répande comme un fait établi, nous devons refuser la gestion directe que le CMN s'est récemment donné dans son contrat de performance.

Un tel contrat n'a pas force de loi.

RIEN N'EST DONC FAIT !

**Le SNMH-CGT et la CGT-Culture disent NON
à la gestion directe des agents d'Etat au CMN !**